

Futurs programmes européens 2021-2027

Contribution de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque et de la Chambre de Commerce transfrontalière BIHARTEAN.

S'inscrire dans le transfert d'expérience

Nous avons développé au Pays Basque des initiatives qui méritent d'être transférées sur d'autres territoires européens.

Le cluster du Tourisme **GOazen** (qui regroupe plus de 800 professionnels du tourisme couvrant toute la chaîne de valeur de ce secteur), la mission **INVEST** French Basque Country (qui accompagne l'implantation d'entreprises et concourt à l'attractivité du territoire), la mission **Numérique**, tout comme en transfrontalier, la chambre de commerce transfrontalière **BIHARTEAN** (qui depuis sa création en 2010 a accompagné 1.250 PME-PMI et impulsé de nombreux projets transfrontaliers) ainsi que les 4 pôles transfrontaliers créés qui rassemblent une centaine d'entreprises des 3 territoires de Nouvelle Aquitaine, Euskadi et Navarre : ADDITIVALLEY, INNOVMEDICA, BIG DATIA & LSR SILICONE HUB).

Ces expériences méritent d'être portées à la connaissance d'autres territoires et les futurs programmes doivent favoriser ce benchmarking (les initiatives d'ailleurs pourraient aussi nous être utiles).

Ne serait-il pas possible d'allouer une enveloppe budgétaire aux porteurs de projets d'expérimentation emblématique au regard des dernières générations de projets soutenus par les fonds européens pour leur permettre de poursuivre encore davantage dans leur montée en compétence interne de gestion de projets, mais aussi leur donner les moyens de jouer le rôle de transfert d'expérience pour d'autres territoires/projets européens ? Dans cette optique, la CCI BPB est disposée à assurer ce relais de compétence forte des initiatives mentionnées ci-dessus.

Cela contribuera à l'objectif d'une **Europe plus intelligente** de ses réalisations partagées.

Pérenniser les structures transfrontalières

Les programmes Poctefa nous permettent de construire des structures transfrontalières.

- en 2010 la CCI transfrontalière BIHARTEAN,
- en 2012 un premier pôle transfrontalier sur le silicone liquide LSR SILICONE HUB,
- en 2019 trois nouveaux pôles transfrontaliers dédiés à la fabrication additive ADDITIVALLEY, au big data intelligence artificielle BIG DATIA et un dernier dédié aux dispositifs médicaux en santé INNOVMEDICA Alliance.

Ces outils créés renforcent l'objectif d'une **Europe plus intégrée et plus Intelligente**.

Se pose alors la question de leur pérennité quand il s'agit de les faire basculer d'un modèle de financement européen prépondérant à un partage privé-public progressif.

La question dès lors est de savoir :

« Quel instrument européen pour financer cette phase de transition » ?

Oui les fonds européens représentent une fantastique amorce de projets, mais avec l'objectif de rendre pérennes ces opérations qui voient le jour grâce à un financement européen, ne serait-il pas possible de dédier une enveloppe de transition post-crédation des projets dès lors qu'ils sont jugés de suffisante qualité et d'intérêt pour faciliter ce glissement progressif vers un autofinancement et une autonomie de fonctionnement ?

La place pour les petits projets

On dit que les « petits ruisseaux font les grandes rivières ».

Lorsque des structures aux moyens limités (1 à 2 personnes) ont envie d'établir des connexions transfrontalières et montent un projet dans ce sens, leur trésorerie peut subir un impact et les détruire (nous en connaissons un exemple récent).

Est-il envisageable qu'une **cellule de la Région Nouvelle Aquitaine soit spécialisée** sur l'étude de demandes de cofinancement pour, non seulement réduire l'autofinancement mais également amortir les chocs/fluctuations de trésorerie ?

De même dédier des appels à projets aux petits projets (par leur enveloppe budgétaire) permettraient d'augmenter leur fréquence et donc d'être en phase avec le moment où les porteurs de projet ont une opportunité de collaboration transfrontalière.

Ceci devrait également s'accompagner d'une simplification des démarches de justification et de certification afin que les entreprises et entités économiques puissent se centrer sur leur cœur de métier.

Ce soutien aux petites structures alimenterait l'ambition d'une **Europe plus intelligente grâce au soutien à la transformation économique et au soutien des petites et moyennes entreprises.**

Financement des moyens humains (charges de personnel)

Lorsque les projets sont transfrontaliers les frais de déplacements sont réduits car les réunions et coordinations se font en proximité (pas de besoin d'aller en Slovaquie ou en Norvège).

Les rencontres type ateliers sont plus fréquentes parce que plus efficaces pour travailler ensemble et donc plus chronophages pour les organisateurs.

Pourrait-on dans le cadre transfrontalier envisager un **assouplissement de la limite des 50% affectés aux charges de personnel** ?

De même la collaboration transfrontalière à la frontière franco-portugaise (POCTEP) a établi un programme opérationnel qui porte à 75% la part de financement FEDER des projets transfrontaliers. Cela permet de s'aligner sur les conditions des autres programmes de coopération Interreg comme Sudoe ou Espace Atlantique.

Cette condition peut ne concerner que des structures qui ont un ADN transfrontalier dans leur nature et finalité même. Lorsque la structure est juridiquement transfrontalière (GECT) ou à vocation transfrontalière (Chambre de Commerce transfrontalière, pôles transfrontaliers, ...), la crainte de financer un fonctionnement à vocation purement nationale est moindre.

Au contraire, cela permet d'assurer leur pérennité et de continuer à impulser de nouvelles collaborations transfrontalières entre structures n'ayant pas d'expérience en la matière ni de ressources dédiées.

La longévité permet également d'augmenter la notoriété et la visibilité de ces structures transfrontalières. Augmenter leur nombre est un indicateur de la progression de l'intégration européenne et contribue à l'objectif d'une **Europe plus proche des citoyens**.

La logique de projets des fonds européens ne permet pas à des structures dédiées, qui se sont montées pour la mise en œuvre de projets européens, d'orienter des sources de financement européen pour leur propre fonctionnement et donc leur pérennité. Le constat est avéré pour Bihartean. Ici encore, l'enjeu porte sur la faisabilité de ligne de crédits européens orientés sur l'aide partielle au budget de fonctionnement de structure dont l'éligibilité serait définie pour garantir l'utilité de ces fonds européens.

Lancement d'appel à projets

Lorsque des structures transfrontalières souhaitent dynamiser la coopération entre entités économiques, il est fréquent de publier des appels à projets.

Dans le cadre de la CCI transfrontalière BIHARTEAN cela permettrait :

- d'identifier de nouveaux acteurs à accompagner concrètement dans les thématiques mises en avant
- de susciter des collaborations européennes de proximité et ainsi augmenter le nombre de structures s'engageant dans la coopération transfrontalière

Sous couvert d'une réelle simplification administrative de ces appels à projets ils pourraient faire l'objet, en contrepartie, d'un examen direct des résultats obtenus afin d'en évaluer l'impact.